

## Déclaration des Femmes Rurales Africaines

### « DES MESURES POUR QUE LA FEMME AFRICAINE PORTE L'AFRIQUE NOURRICIERE »



**4<sup>ème</sup> FORUM DES FEMMES RURALES DE LA PAFO**  
**Octobre 2023**

Les 23 et 24 Octobre 2023, s'est tenu à Tunis en Tunisie la 4ème édition du forum des femmes rurales africaines du PAFO pour les membres des plateformes nationales en marge des travaux de la 6ème Assemblée Générale de la Plateforme Panafricaine des Organisations Paysannes (PAFO), un forum des femmes rurales africaines membres des plateformes nationales d'organisations paysannes et de producteurs agricoles appartenant à des réseaux régionaux affiliés à la PAFO. Il s'agit de EAFF, de la PROPAC, du ROPPA, de la SACAU et de l'UMAGRI. Fidèles à la vision de la PAFO consistant en substance à la défense d'une agriculture africaine dynamique, prospère et durable assurant la sécurité et la souveraineté alimentaire, y compris le développement socio-économique et culturel, les participantes ont procédé à des échanges empreints de cordialité en vue d'orienter les actions de la PAFO en faveur du développement socio-économique des paysannes et de l'avancement de l'agriculture africaine.

### **Les femmes rurales africaines, espoir d'une Afrique nourricière, mais encore sous le poids d'obstacles d'ordre socio-économique et culturel**

A l'unanimité, les participantes ont fait le constat, qu'en dépit de leur importance démographique et de leur contribution sans faille au processus de développement agro-sylvo-pastoral du continent, les femmes rurales éprouvent toujours des difficultés pour leur affirmation et pour jouer pleinement leur rôle forcément déterminant dans le développement des exploitations familiales, des filières agricoles et des territoires africains. C'est ainsi que :

- ✓ Actrices et artisanes du changement dans le secteur agricole, les femmes rurales africaines sont cependant limitées dans l'accès à des facteurs essentiels de production comme les basses terres agricoles, les terres aménagées et les intrants (semences et engrains). En outre, les femmes et filles africaines ont été défavorisées par la division sexo-spécifique dans l'exploitation agricole et s'occupent de tâches secondaires ;
- ✓ Les femmes rurales africaines sont remarquablement présentes dans les maillons « transformation » et « commercialisation » des produits agro-alimentaires. Elles transforment jusqu'à 80% des produits agricoles sur le continent. Toutefois, elles font face à des obstacles pour accéder aux équipements, aux technologies de transformation et aux marchés institutionnels ;
- ✓ Au regard de la persistance de pesanteurs socio-culturel, les femmes du continent sont faiblement alphabétisées et s'approprient faiblement du savoir, du savoir-faire et des opportunités en matière de développement de l'agriculture et des territoires d'Afrique ;

- ✓ Dans un contexte d'aggravation de conflits armés et de l'impact des changements climatiques qui a entraîné la disparition et la migration des hommes et des jeunes, la responsabilité des femmes rurales dans la gestion des ménages et des exploitations s'est accrue alors que la pauvreté rurale sévit et affecte malheureusement les femmes et les filles ;

### **En avant pour des femmes rurales africaines, techniquement compétentes et disposant d'un accès facile aux facteurs de productions et financement**

En vue d'une meilleure contribution de la PAFO à l'autonomisation de la femme rurale africaine et au développement de systèmes agricoles durables écologiques et résilients, les femmes rurales africaines invitent les gouvernements des Etats africains, les institutions intergouvernementales africaines et internationales, les partenaires techniques et financiers du monde rural et les ONG de solidarité panafricaine et internationale à s'attacher dix (10) recommandations à savoir :

- 1) **OEUVRER** en faveur d'une planification stratégique, d'une législation et d'une réglementation, toutes harmonisées, sur le continent afin de lever les barrières sexo-spécifiques et d'annihiler les stéréotypes décourageant l'action de la femme africaine en général et de la femme rurale africaine en particulier ;
- 2) **PRENDRE ET APPLIQUER** des mesures « d'affirmative action » ou de « discrimination positive » pour une représentation et représentativité des femmes rurales dans les instances consultatives au plan national, panafricain et international. Des quotas d'au moins 30% doivent être consacrés pour les femmes ;
- 3) **SOUTENIR** tout processus apolitique d'organisation et de structuration des femmes rurales autour des filières agricoles porteuses en amont pour la l'intensification des productions et en aval pour la transformation durable et qualitatif des produits de l'agriculture végétale, de l'élevage, de la pêche et de la chasse ;
- 4) **DOTER** les femmes de connaissances, de compétences, d'équipements, de technologies et de facteurs divers pour accroître la productivité des exploitations agricoles dans le respect de l'environnement. Les femmes rurales affirment leur attachement à l'agroécologie qui est un système durable de productions et de transformation ;

- 5) **MOBILISER DES FONDS ET DEVELOPPER DES PRODUITS FINANCIERS INNOVANTS** pour appuyer les initiatives féminines de production, de transformation et de mise en marché des produits agro-alimentaires « made in Africa ». Toute chose qui suppose une protection de la femme contre l'accaparement des terres par des multinationales et les dignitaires locaux. A ce propos, la femme africaine regrette déjà la perturbation des marchés agro-alimentaires d'Afrique par les importations.
- 6) **FAVORISER** la libre circulation des produits agro-alimentaires tant à l'échelle du continent à travers le respect de la ZLECAF, qu'à l'échelle internationale. De ce fait, les femmes rurales encouragent tout accord commercial offrant des préférences aux exportations alimentaires d'Afrique ;
- 7) **METTRE EN PLACE ET ANIMER EFFICACEMENT** un collège des femmes rurales africaines au sein de la PAFO dans la perspective de formuler constamment des propositions favorisant l'autonomisation socio-économique de la femme rurale sur le continent ;
- 8) **PROMOUVOIR** la pratique de l'agriculture digitale par la femme rurale africaine dans un contexte de société de l'information où les technologies de l'information et de la communication peuvent incontestablement jouer un rôle important sur toutes les chaînes de valeurs agricoles ;
- 9) **CREER ET METTRE EN COHERENCE** à divers niveaux, des dispositifs et outils d'information et de gestion des connaissances des femmes rurales afin de les rapprocher des opportunités en lien avec le renforcement de leurs capacités et le financement de leurs activités ;
- 10) **REFORCER** les capacités des femmes rurales en matière de plaidoyer et de participation effective à la prise de décision aux différents niveaux - local, national, régional et continental.

Face aux contraintes et défis persistants qui freinent l'épanouissement de la femme rurale africaine et pour une Afrique unie, forte, prospère, souveraine et la sécurité alimentaire en

Afrique, les femmes rurales africaines resteront attachées à ces recommandations et se feront le devoir d'une part de sensibiliser leur base détentrice de droit à être solidaire de leur diagnostic et de leurs propositions. D'autre part, les femmes rurales africaines se feront surtout le devoir d'interpeller individuellement et collectivement les porteurs d'obligation à faire preuve d'infexion dans la prise de décision pour une femme rurale africaine technique compétente dans l'exploitation, économiquement compétitive sur les marchés, et socialement leader et engagée sur l'espace public.

Solidarité entre les femmes rurales d'Afrique ?

Vive la PAFO ! Vive l'Afrique !

Tunis le 24 Octobre 2023.

